



CORRECTION

Avis public du 28 décembre 2020 paru sur le site Internet de la Ville de Port-Cartier intitulé « Dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »

Veillez prendre note que la séance ordinaire du **18 janvier 2021**, à laquelle le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet des dérogations mineures faisant l'objet de l'avis susmentionné, sera tenue **sans public** conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19.

Nous rappelons également que toute personne intéressée peut être entendue par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures en communiquant à l'adresse courriel mairie@villeport-cartier.com ou par téléphone au 418 766-6633 d'ici le lundi 18 janvier 2021, à 16 h.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 11^e jour du mois de janvier 2021.


M^e Ariane CAMIRÉ, greffière
SERVICE DU GREFFE